

Image not found or type unknown



Non Déclaration de succession et pénalités de retard

Par **bea cecile**, le **18/11/2017** à **19:25**

Bonjour

Je sais qu'en cas de déclaration de succession tardive, l'administration fiscale fait payer des intérêts de retard de 0,40% par mois sur le montant dû.

Aussi, à partir du treizième mois, la majoration passe à 10%

Mais est-ce que c'est également par mois c'est 10% ?

Merci de votre retour et bonne journée